4050A **(AEROSOL)**

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification

Nom du Produit : 4050A

Autres Moyens d'Identification : Safety Wash™ Nettoyant Pour Électronique / Safety Wash™ Electronics Cleaner

Nº de Pièces Connexes : 4050A-450G

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Nettoyant pour électronique sans danger pour certains plastiques

Usage contre-indiqué : Non disponible

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

Fabricant
MG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA

☎	+1-800-340-0772	☎	+1-905-331-1396
FAX	+1-800-340-0773	**FAX**	+1-905-331-2682
COURRIEL	support@mgchemicals.com	**COURRIEL**	info@mgchemicals.com
WEB	www.mgchemicals.com		

COURRIEL (Personne Compétente**):** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)
USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au ***+1-866-519-4752*** or ***+1-760-476-3962***
(Code d'accès : 335388)

Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7
CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au ***+1-613-996-6666*** ou par cellulaire ****666***

Section 2 : Identification des Dangers

Classification des Matériaux Chimiques Dangereux

Catégories SGH

Critère		Catégorie	Mention	Symbole
Danger par aspiration		1	Danger	Santé
Toxicité pour la Reproduction		2	Attention	Santé
Aérosol inflammable		2	Attention	Flamme
Gaz sous pression		Gaz liquéfié	Attention	Bouteille à gaz
Irritation oculaire		2	Attention	Exclamation
Irritation cutanée		2	Attention	Exclamation
Toxicité pour organes cibles	Exposition unique	3	Attention	Exclamation
Danger pour le milieu aquatique	Chronique	2	*aucun*	Environnement

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	**DANGER**
Symboles	**Mention de Danger**
	H223 : Aérosol inflammable
	H280 : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

Symboles	**Mention de Danger**
	H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
	H319 : Peut provoquer une irritation des yeux H315 : Provoque une irritation cutanée H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges
	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraines des effets néfastes à long terme

Prévention	**Conseils de Prudence**
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P201, P202	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
P261, P271	Éviter de respirer les brouillards, vapeurs ou aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux ou du visage.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

Intervention	**Conseils de Prudence**
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P301 + P310, P331	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.
P304 + P340, P312	EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305 +P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 +P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. .
P391	Recueillir le produit répandu.
Stockage	**Conseils de Prudence**
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C [122 °F]
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P405	Garder sous clef.
Élimination	**Conseils de Prudence**
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	**Mention de Danger/Conseils de Prudence**	**Mention de Danger**	**Symboles**
Dégraisse la peau	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	Aucun	Aucun

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
811-97-2	1,1,1,2-tétrafluoroéthane [a)]	35%
67-63-0	propan-2-ol [b)]	26%
107-83-5	méthyl-2-pentane	10–30%
96-14-0	méthyl-3-pentane	5–10%
79-29-8	diméthyl-2,3-butane	5–10%
75-83-2	diméthyl-2,2-butane	3–7%
64-17-5	éthanol [c)]	6%
109-66-0	pentane	1–5%
110-54-3	n-hexane	1–5%
141-78-6	acétate d'éthyle	0.1%

a) Aussi connu comme 134a.
a) Aussi connu sous le nom isopropanol ou alcool isopropylique (IPA).
a) alcool dénaturé

Section 4 : Premiers Soins

Condition d'Exposition	*Code SGH: Conseils de Prudence*
EN CAS D'INGESTION	P301 + P330, P331, P308 + P313
Symptômes Immédiat	*nausée, vomissement, douleur abdominales, maux de tête, somnolence, étourdissement*
Intervention	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

EN CAS D'INHALATION	P304 + P340, P312, P308 + P313
Symptômes Immédiat	*toux, éssouflement, étourdissement, somnolence, maux de tête*
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338, P337 + P313
Symptômes Immédiat	*irritation, rougeur, douleur*
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU	P302 + P352, P332 + P313, P308 + P313, P362 + P364
Symptômes Immédiat	*peau sèche, rougeur, irritation*
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions	En cas de feux : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool, ou de l'eau pulvérisée pour éteindre. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.
Danger Spécifiques	Le récipient aérosol peut éclater avec force à des températures supérieures à 50 °C [122 °F]. Produit des fumées irritantes et toxiques dans des incendies ou en contact avec des surfaces chaudes. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion.
Produits de Combustion	Produit des oxydes de carbone (CO, CO_2), des composés halogénés et du fluorure d'hydrogène (HF).
Pompier	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle	Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Ne pas respirer le brouillard, vapeurs ou aérosols. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes ou d'ignition.
Précautions pour l'Environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.
Méthode de Confinement	Sans objet
Méthode de Nettoyage	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matérielle absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu. **RECOMMANDATION** : Utiliser un récipient à déchet mis à la terre en acier inoxydable, en acier au carbone ou en plastique résistant aux solvants.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention

Tenir hors de portée des enfants.

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Éviter de respirer les brouillards, vapeurs ou aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Manutention

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Recueillir le produit répandu.

Stockage

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C [122 °F].

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Garder sous clef.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
1,1,1,2-tétrafluoroéthane	*MG Chemicals* [a)] ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada	1 000 ppm Non établi Non établi Non établi	Non établi Non établi Non établi Non établi

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
propan-2-ol	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	200 ppm 400 ppm 200 ppm 200 ppm 200 ppm 400 ppm	400 ppm Non établi 400 ppm 400 ppm 400 ppm Non établi
méthyl-2-pentane	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	500 ppm (500 ppm) [b)] 500 ppm 200 ppm 500 ppm 500 ppm	Non établi (1000 ppm) [b)] 1 000 ppm Non établi 1 000 ppm 1 000 ppm
éthanol	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	1 000 ppm 1 000 ppm 1 000 ppm Non établi Non établi 1 000 ppm	Non établi Non établi Non établi 1 000 ppm 1 000 ppm Non établi
diméthyl-2,3-butane	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	500 ppm (500 ppm) [b)] 500 ppm 200 ppm 500 ppm 500 ppm	Non établi (1000 ppm) [b)] 1 000 ppm Non établi 1 000 ppm 1 000 ppm
diméthyl-2,2-butane	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	500 ppm (500 ppm) [b)] 500 ppm 200 ppm 500 ppm 500 ppm	Non établi (1000 ppm) [b)] 1 000 ppm Non établi 1 000 ppm 1 000 ppm
n-hexane	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	50 ppm 50 ppm (Peau) 50 ppm 20 ppm (Peau) 50 ppm (Peau) 50 ppm	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
acétate d'éthyle	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	400 ppm 400 ppm 400 ppm 150 ppm Non établi 400 ppm	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH[1], d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS[2] et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

a) Limite recommandée par MG Chemicals selon les seuils internationaux les plus communs.
b) Valeur vacant (rétracté) sous ordonnance d'un tribunal, mais toujours en vigueur dans certains États

Peau (Skin)—peut être absorbé par la peau.

Paramètres de Contrôles

Ventilation Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle ou d'autres gants chimiquement résistants.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Suite de section sur la page suivante

Protection Respiratoire	Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, vapeurs et aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques. Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome. **RECOMMANDATION :** Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide	**Limite Inférieure d'Inflammabilité** b)	1%
Apparence	Incolore	**Limite Supérieure d'Inflammabilité** b)	8%
Odeur	Légère	**Pression de Vapeur @ 20 °C** b)	13 kPa [100 mmHg]
Seuil d'Odeur	Non disponible	**Densité de Vapeur**	≥1.6 (Air =1)
pH	Non disponible	**Densité Relative @25 °C**	0.77
Point de fusion/ Point de Congélation	Non disponible	**Solubilité Dans l'Eau**	Miscible
Point Initial d'Ébullition	≥52 °C [≥125 °F]	**Coefficient de Partage n-octanol/eau**	Non disponible
Point d'Éclair a)	-29 °C [-20 °F]	**Température d'Auto-inflammation** c)	≥363 °C [≥685 °F]
Taux d'Évaporation	Non disponible	**Température de Décomposition**	Non disponible
Inflammabilité	Inflammable	**Viscosité @40 °C**	Non disponible

a) Valeur coupelle fermée pour le mélange d'isomère d'hexane.
b) Calculé selon la loi de Raoult et le principe de Le Chatelier.
c) Valeur basée sur l'éthanol, qui est le constituent avec la plus basse valeur d'auto-inflammation.

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Non disponible
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les températures supérieures à 50 °C [122 °F], les flammes nues et les substances incompatibles.
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts, acides forts, bases fortes, et l'aluminium en poudre à ≥49 °C [≥120 °F]
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

Section 11 : Données Toxicologiques

Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition

Yeux	Provoque une irritation sévère, de la rougeur ou de la douleur.
Peau	Provoque de la rougeur, irritation et de la peau sèche.
Inhalation	Peut irriter le nez, la gorge et les poumons. Une surexposition peut causer de l'étourdissement et de la somnolence.
Ingestion	L'aspiration de liquide dans les poumons peut provoquer une pneumonie chimique. Voir les symptômes d'inhalation.
Chronique	L'exposition prolongée et répétée peut causer peut causer l'assèchement, le craquage, ainsi que le dégraissage de la peau. L'ingestion ou l'inhalation de brouillards ou de vapeurs pendant la grossesse peut augmenter les risques de mort fœtale et de troubles du développement.

Suite de section sur la page suivante

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
1,1,1,2-tétrafluoroéthane	Non disponible	Non disponible	1 500 g/m^3 4 h Rat
propan-2-ol	3 600 mg/kg Rat	12 800 mg/kg Lapin	16 000 ppm 8 h Rat
méthyl-2-pentane	Non disponible	Non disponible	3 125 ppm 4 h Rat [a)]
éthanol	7 060 mg/kg Rat	Non disponible	117 mg/L 4 h Rat
méthyl-3-pentane	Non disponible	Non disponible	Non disponible
diméthyl-2,3-butane	Non disponible	Non disponible	Non disponible
diméthyl-2,2-butane	Non disponible	Non disponible	Non disponible
pentane	>2 000 mg/kg Rat	Non disponible	<20 000 ppm 4 h Rat (vapeur)
n-hexane	15 480 mg/kg Rat	2 000 mg/kg Lapin	48 000 ppm 4 h Rat
acétate d'éthyle	5 620 mg/kg Rat	>20 000 µL/kg Lapin	45 g/m^3 2 h Souris

Note : Les limites toxicologiques de la base de données RTECS[2] et d'ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

Autre Effets Toxiques

Corrosion/irritation de la peau — Provoque une irritation cutanée.

Lésions/irritation des yeux — L'éthanol, le propan-2-ol et l'acétate d'éthyle sont des irritants oculaires graves connus.

Suite de section sur la page suivante

Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité (risque de cancer)	Sauf pour l'éthanol, aucun ingrédient ne sont répertorier comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Cal Prop 65, ou NTP. Les preuves de cancérogénicité pour l'éthanol se rapporte à la consommation excessive de boissons alcoolisées, et ne concerne pas les risques d'exposition lorsqu'ils sont utilisés dans le lieu de travail ou comme un produit de consommation non-comestible. **Éthanol [No. CAS 64-17-5]** C.I.R.C Groupe 1 : Cancérogène pour l'homme lorsque consommés comme boisson ACGIH A3 : Cancérogène confirmé pour les animaux avec effets inconnues pour l'homme. CA Prop. 65 (California Proposition 65) : Répertorié comme carcinogène lorsque consommés comme boisson NTP (National Toxicology Program) : Non répertorié
Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Les preuves de toxicité pour la reproduction de l'éthanol se rapporte à la consommation excessive de boissons alcoolisées, et ne concerne pas les risques d'exposition lorsqu'ils sont utilisés dans le lieu de travail ou comme un produit de consommation non-comestible. Par inhalation, aucuns effets sur la fertilité ou sur le développement ne sont observés pour des niveaux d'expositions de jusqu'à 16 000 ppm. **Éthanol [No. CAS 64-17-5]** CA Prop. 65 (California Proposition 65) : Répertorié comme toxique pour la reproduction lorsque consommés comme boisson.
Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)	Le n-hexane provoque est nocif pour les fœtus d'après des études animales. Une consommation excessive d'éthanol présente des risques pour le nouveau-né.

Suite de section sur la page suivante

Toxique pour certains organes cibles — exposition unique	Les isomères d'hexane, le propan-2-ol, et l'acétate d'éthyle peuvent provoquer des effets sur le système nerveux central (somnolence et étourdissement).
Toxique pour certains organes cibles — exposition répétées	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger d'aspiration	Le contenu liquide est classifié comme danger d'aspiration de catégorie 1. Il contient 30% de composantes avec un danger d'aspiration de catégorie 1, et le mélange a une viscosité cinématique <20.5 mm^2/s à 40 °C.

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicité de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (http://echa.europa.eu) et d'autres sources fiables.

Les isoalcanes sont des substances toxiques aquatiques chroniques de catégorie 2 basées sur des mélanges similaires d'isoalcanes C6-C7 avec <5% de n-hexane, avec une CL50 96 h de 11.4 mg/L pour la Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) et un EL50 48 h de 3.0 mg/L Daphnia magna (puce d'eau).

Les mélanges d'isoalcanes C6-C7 avec <5% de n-hexane suggèrent une CE50 >2 mg/L pour les poissons utilisant un modèle RQSA. Pour les Daphnia magna (puces d'eau), un NOELR sur 21 jours à 1 mg/L et un EL50 à 1.6 mg/L.

L'acétate d'éthyle est un liquide de toxicité aiguë pour l'environnement de catégorie 3 (biodégradable, avec une CL50 minimale de 220 mg/L pour le tête-de-boule).

D'après les données disponibles, le propane-2-ol et l'éthanol ne répondent pas à la classification des substances toxiques pour l'environnement avec CL50 et CE50 >100 mg/L.

- Le propane-2-ol a une CL50 minimale de 9640 mg/L pour 96 h pour Pimephales promelas (tête-de-boule); une CE50 sur 24 h de 5 102 mg/L de Daphnia magna (puce d'eau); et une CE50 72 h de >2 000 mg/L Desmodesmus subspicatus (algue verte).
- L'éthanol ne peut pas être classé comme substance toxique pour l'environnement avec une CL50 minimale de 96 h de 9 640 mg/L pour Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) pendant 96 h et une CE50 de 5 770 mg / L pour le Pimephales promelas (tête-de-boule); et CL50 48 h sur 5 012 mg / L pour Cerodaphnia sp.

Suite de section sur la page suivante

Écotoxicité Aiguë

Voir l'écotoxicité chronique

Écotoxicité Chronique

Catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraines des effets néfastes à long terme.

Biodégradation et Persistance

Non disponible

Potentiel de Bioaccumulation

Non disponible

Autres Effets

Contenu de Composé Organique Volatile (COV) réglementé selon les autorités Américaines (EPA) et Canadiennes (LCPE).

COV = 65% [501 g/L]

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Section 14 : Information Relatives au Transport

Voie Terrestre

Référer aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185)**.**

Quantité Limitée

Numéro UN : UN1950
Appellation Réglementaire :
AÉROSOLS, inflammables
Classe : 2.1
Groupe d'Emballage : Sans objet
Polluant Marin **:** Oui

Suite de section sur la page suivante

Voie Aérienne

Référer aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

Quantité Limitée	**Numéro UN** : UN1950 **Appellation Réglementaire** : AÉROSOLS, inflammables **Classe** : 2.1 **Groupe d'Emballage** : Sans objet Polluant Marin : Oui

Voie Maritime

Référer au Règlement IMDG.

Quantité Limitée	**Numéro UN** : UN1950 **Appellation Réglementaire** : AÉROSOLS, inflammables **Classe** : 2.1 **Groupe d'Emballage** : Sans objet Polluant Marin : Oui

Note: **L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement <u>formé et certifié</u>.**

Section 15 : Information sur la Réglementation

Canada

Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

Suite de section sur la page suivante

USA

Autres Classifications

Codes® HMIS

SANTÉ :	* 2
INFLAMMABILITÉ :	3
RISQUE PHYSIQUE :	0
PROTECTION PERSONELLE :	

CODES 704 NFPA®

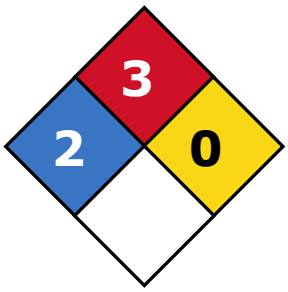

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :
0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme polluant atmosphériques dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient du 26% isopropanol qui est assujettie aux exigences de déclaration de la section '313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372'.

Ce produit contient 1% de n-hexane (No. CAS 110-54-3; quantité rapportable = 1000 lb) qui est assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

Ce produit contient 0.1% d'acétate d'éthyle (No. CAS 141-78-6), qui est assujettie sous CERCLA aux exigences de déclaration à un seuil de 5000 lb (2268 kg).

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit contient de l'éthanol qui est une substance répertoriée comme toxique pour la reproduction. L'éthanol est aussi répertorié comme cancérogène lorsque dans une boisson alcoolisée. Ces avertissements ne s'appliquent pas à se produit qui est non-comestible.

Suite de section sur la page suivante

Europe

RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadnium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette règlementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le département de réglementation de MG Chemicals

Date de Révision 12 mars 2020

Annule et Remplace 12 mars 2020

Changement Effectué : Révisions générales.

Références

1) ACGIH *2023 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices*, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2023).

Suite de section sur la page suivante

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = *IARC)*
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal *Publiée* (en anglais = *LCLo*)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale *Publiée* (en anglais = *TCLo*)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques

Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : 1-905-331-1396

Adresses

Fabrication & Support	*Siège Social*
1210 Corporate Drive	9347–193rd Street
Burlington, Ontario, Canada	Surrey, British Columbia, Canada
L7L 5R6	V4N 4E7

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'usager de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.